

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20220627-02DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi vingt-sept juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CHANOZ-CHATENAY sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x			
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN		x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x			
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x			
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)				
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x		
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x			
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x			
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)				
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x			
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x			
	C. TURCHET		x			B. PELLETIER	x			
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x			
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)				
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x			
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)				
	T. CHARVET		x			S. REVOL	x			
Laiz	A. SANDRIN	x			Vonnas	L. MAUGE (suppléant)				
	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x			
	S. MARECHAL GOYON		x				J.-F. CARJOT		x	
							E. DESMARIS	x		
							F. DUBOIS		x	
				J.-L. GIVORD		x				

Envoi de la convocation : 21/06/2022

Affichage de la convocation : 21/06/2022

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 28

Mme Caroline TURCHET a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.

Mme Nathalie ROBIN a transmis pouvoir à Guy DUPUIT.

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la VEYLE,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20220627-20220627-02DCC-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Vu la délibération n°20201026-07DCC du Conseil communautaire du 26 octobre 2020 arrêtant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes de la VEYLE,

Vu la délibération n°20210426-04DCC du Conseil communautaire du 26 avril 2021 portant participation de la Communauté de Communes, en lien avec le SIEA, au programme ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique »,

Considérant que le SIEA a porté, en tant que mandataire et avec l'appui technique de l'ALEC01, une candidature départementale à l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux (SEQUOIA) » du programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) ;

Considérant que ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1, apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, et prévoit le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique ;

Considérant que ce programme est financé par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;

Considérant que cette candidature, qui a regroupé le SIEA et 13 Communautés de communes dont la Communauté de communes de la Veyle, a été lauréate et lors du conseil communautaire du 26 avril 2021, la Communauté de communes a validé sa participation au programme ACTEE 2 ;

Considérant qu'elle a pour cela conclu une convention tripartite, avec le SIEA et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, portant sur la mise en œuvre du programme CEE ACTEE ;

Considérant que le groupement coordonné par le SIEA souhaite désormais intégrer la SPL ALEC AIN et la Commune de Bourg en Bresse au groupement lauréat ACTEE ;

Considérant que, pour ce faire, un avenant à la convention initiale doit être signé, et qu'il est reproduit en annexe ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2 ;

AUTORISE le Président à signer cet avenant ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 21/07/22

Transmis en Préfecture le : 21/07/22

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de l'acte.
N° de dossier : 20220627-20220627-02DCC-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022